

**AVIS CSRPN n°2018-04**

**AVIS DU CSRPN DE LA REUNION**

**Plan directeur de conservation en faveur des dauphins côtiers de La Réunion**

**REUNION PLENIERE DU 27 AVRIL 2018**

Lieu : DEAL, Providence

Pétitionnaire : GLOBICE

**Contexte et objet de la demande :**

Deux PDC ont été élaborés dans le cadre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral et visent à compenser les atteintes résiduelles du chantier sur les espèces de mammifères marins les plus vulnérables à savoir : les Baleines à bosse et le Grand Dauphin de l'indo-pacifique, et, à moindre degré les autres espèces de dauphins côtiers

Ces PDC sont financés par la Région Réunion en totalité pour le PDC baleine et pour moitié avec la DEAL pour le PDC dauphins dans le cadre de 2 conventions tripartites Etat/Région/association Globice.

Calés sur le modèle des PNA, ils sont composés de 3 parties principales : diagnostic, stratégie de conservation et fiches actions rédigées avec l'appui d'un comité de pilotage comprenant des experts nationaux en cétologie et acoustique sous-marine et d'un comité consultatif.

La version soumise au CSRPN a été préalablement soumise à l'avis du comité consultatif et à la validation du comité de pilotage. La mise en œuvre de ces PDC, financée également pour partie par La Région toujours dans le cadre des mesures compensatoires, devrait débuter dès cette année.

**Remarques préalables :**

Le plan de conservation présenté est un document de 202 pages. Il faut noter que ce PDC s'articule avec celui sur les baleines et permet ainsi une économie de moyens.

Parmi les 11 espèces de dauphins recensées à La Réunion, 4 sont retenues, les plus représentées, les plus étudiées, mais aussi les plus menacées par les projets d'aménagement (dont la NRL) : le Grand dauphin commun (*Tursiops truncatus*), le Dauphin long bec (*Stenella longirostris*), le Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*) et le Grand dauphin de l'Indo-Pacifique (*Tursiops aduncus*).

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Le document est très complet, avec une bibliographie récente, sauf parfois sur la génétique des populations. Le sujet est bien maîtrisé par les auteurs. La forme pose quelque problème, manquant de relecture : les sections sont numérotées irrégulièrement rendant la lecture parfois difficile ; les auteurs doivent veiller à ne pas mettre de majuscule aux noms d'espèces, aux localisations géographiques et en mettre au bon endroit pour les noms d'océans, ou encore à améliorer la qualité ou le référencement dans le texte de certaines figures. Chaque partie fait l'objet d'une synthèse (sous forme de tableau), très utile.

Le bilan des connaissances est établi aux échelles globale, régionale et locale, ce qui est pertinent pour ce type de taxon. Il montre notamment que la population réunionnaise de *Tursiops aduncus* assez isolée génétiquement et restreinte, se trouve particulièrement fragile (statut EN local). Il met également en évidence un déficit d'observation dans la moitié est de l'île et une moindre connaissance des espèces autres que *Tursiops aduncus*. (statut DD). Il est précisé que le PDC ne vise pas à faire évoluer le statut EN de *Tursiops aduncus*, du fait du contexte local, mais à maintenir sa population au niveau actuel. Les menaces sont listées (pêche, déchets, pollution sonore ou chimique, whale watching, modification de l'habitat, climat...). Le document met bien en évidence le besoin de mieux cerner l'habitat de certaines espèces (*Stenella attenuata*). Il montre également que l'essentiel de l'effort de connaissance des dauphins de La Réunion est porté par l'association Globice (inventaire et suivis). Le bilan des suivis durant la phase travaux de la NRL ne sont pas développés (données depuis 2014), ce qui est dommage.

Les besoins et enjeux de conservation sont préfigurés dans une section 5.4 improprement localisée dans un axe « Aspects économiques et culturels ». Les 5 objectifs du plan sont déclinés en actions, qu'il aurait été judicieux de classer en trois catégories : connaissance, conservation et communication. Du fait des espèces considérées, ce sont la connaissance et la communication qui sont particulièrement développées.

Les actions proposées sont globalement bien structurées et pertinentes. Quelques interrogations portent sur certaines fiches :

- l'intérêt et la faisabilité (difficulté mise en avant dans la fiche elle-même) de la fiche 2.1.6 « Etudier l'impact de l'activité d'observation sur le comportement... » pose question et il serait judicieux de la repenser.
- les actions 2.2.1 « sensibiliser les acteurs des projets d'aménagement... », 2.2.2 « lutte contre les pollutions » devraient entrer dans l'objectif 4 lié à la sensibilisation, si l'on se réfère au contenu des fiches. Le réseau échouage de la fiche 2.2.2. devrait quant à lui être rattaché à l'objectif 3 (connaissance).
- Il faudra que l'action 3.1.1 sur le suivi d'abondance intensifie les observations sur les zones peu connues de l'île (est).
- pour répondre à l'objectif de la fiche 3.1.3 pour caractériser la viabilité de la population de *Tursiops aduncus*, un complément d'analyses génétiques est nécessaire (proposé en mesure optionnelle à l'échelle régionale).
- Une action concerne la bancarisation de la donnée à l'échelle SOOI : ce point est crucial à l'échelle réunionnaise en premier lieu. L'essentiel de la connaissance est assuré par des associations loi 1901, qui ont des bases de données qui ne semblent pas toujours accessibles et cela engendre un risque de perte de cette donnée qui pourrait être dommageable à la connaissance et à la conservation de ces espèces.

Pour conclure, le travail réalisé par les auteurs apparaît robuste. L'enjeu est d'importance pour La Réunion.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

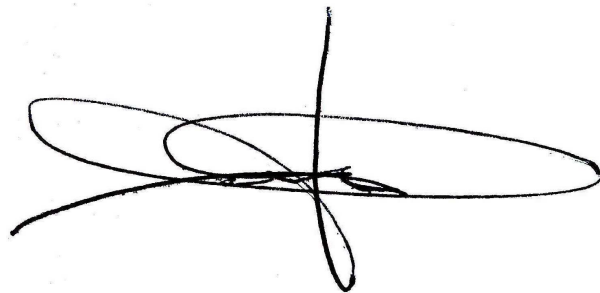
Le CSRPN salue la qualité du plan directeur de conservation en faveur des « baleines à bosse fréquentant La Réunion », et donne un avis favorable à la validation du document avec comme recommandations :

- de repenser la fiche 2.1.6 « *Etudier l'impact de l'activité d'observation sur le comportement* », compte tenu de la difficulté de réalisation mise en avant dans la fiche elle-même.
- d'inscrire les fiches actions 2.2.1 « *sensibiliser les acteurs des projets d'aménagement* » et 2.2.2 « *lutte contre les pollutions* » dans l'objectif 4 lié à la sensibilisation.
- de prévoir une intensification des observations sur les zones peu connues de l'île (notamment l'est de l'île) dans la fiche 3.1.1 sur le suivi d'abondance
- de prévoir un complément d'analyses génétiques pour répondre à l'objectif de la fiche 3.1.3 sur la viabilité de la population de *Tursiops aduncus*
- d'analyser les données issues des suivis menés dans le cadre de la NRL, avant la mise en œuvre des actions.

Le CSRPN suggère également d'inscrire une réflexion sur la bancarisation de l'ensemble des données (historiques et futures) à l'échelle locale.

Fait à Saint Denis, le 15 mai 2018

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC